



parlementaires & développement

LETTRE D'INFORMATION DES PARLEMENTAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT

NUMÉRO 08 – MARS 2013



La Coopération décentralisée, une politique interactive qui doit se développer

Intervenant dans le cadre de la vie locale, la coopération décentralisée est souvent le premier contact des habitants d'une collectivité territoriale avec la diplomatie.

Elle connaît ses dernières années des évolutions majeures : géographique tout d'abord, par le développement de partenariats avec les collectivités territoriales des pays d'Asie, notamment la Chine, et d'Amérique latine ; thématique ensuite : il s'agit désormais de faire de la collectivité territoriale du sud l'acteur de son propre développement, par des actions centrées sur la formation des ses élus et ses agents, ou encore sur l'assistance à maître d'ouvrage.

Des données incomplètes

La connaissance de la coopération décentralisée souffre aujourd'hui d'un manque d'information sur les montants d'aide publique au développement. En effet, basés principalement sur une déclaration volontaire des collectivités, ces montants restent parcelaires. Ainsi, en 2011, 60 % des départements, villes de plus de 100 000 habitants et communautés urbaines n'ont pas fait leur déclaration. De plus, toutes les actions sur le terrain ne sont pas connues. Certaines ambassades de France ne sont pas tenues au courant des projets

Il s'agit désormais de faire de la collectivité territoriale du sud l'acteur de son propre développement, par des actions centrées sur la formation des ses élus et ses agents

menés. Outre le fait qu'elles soient une source de renseignement et d'accompagnement pour les collectivités territoriales françaises, en tant que représentantes de l'État français à l'étranger et de sa politique étrangère, il semble nécessaire qu'elles soient informées des actions de coopération décentralisée entreprises. De même, l'atlas français de la décentralisation est complété de manière inégale par les collectivités territoriales. Une sensibilisation des collectivités territoriales sur ces thématiques est donc nécessaire.

Mutualiser et coordonner

En période de tensions sur les finances publiques, il est nécessaire de mieux mutualiser et coordonner les actions de coopération. L'objectif est double : éviter les doublons et ainsi optimiser l'utilisation des deniers publics, d'une part ; permettre aux collectivités à budgets modestes de participer à des actions de solidarité internationale, d'autre part. Toutefois, il ne s'agit nullement de mettre en place une tutelle sur les collectivités territoriales. À l'échelle territoriale, les réseaux régionaux multi-acteurs présentent une perspective intéressante. En effet, ces réseaux, 11 actuellement, regroupent les acteurs locaux intervenant dans la coopération décentralisée. Ils conduisent à une structuration de ceux-ci en permettant une meilleure connaissance réciproque. Dans

cette optique, la carte de ses réseaux doit être complétée dans les régions qui n'en disposent pas encore.

En outre, de très nombreux élus soulignent la complexité du montage de dossiers de cofinancement, notamment pour obtenir des financements européens. La qualité de présentation du dossier est déterminante pour le succès de la demande et nécessite une expertise particulière. Le recours à un cabinet extérieur coûte cher. C'est pourquoi, le rapport préconise la création d'un *pool* d'experts formés d'agents des collectivités territoriales, travaillant dans des associations d'élus ou dans celles spécialisées dans l'aide au développement, qui interviendrait ponctuellement dans les collectivités territoriales afin d'aider à la confection des réponses aux appels à proposition européens, ou à des dossiers de cofinancement.

Informer et promouvoir

Enfin, la coopération décentralisée est encore trop vue comme une aide unilatérale du nord vers le sud, une dépense au seul profit de la collectivité du sud bénéficiaire. Or, la coopération décentralisée a également des impacts positifs pour la collectivité territoriale française : elle favorise différentes formes de citoyenneté locale, permet de faire travailler ensemble et de manière différente les acteurs locaux et dynamise ainsi le territoire. Elle est également un élément de valorisation, témoin du savoir-faire de la collectivité et des acteurs locaux, et peut conduire à des partenariats universitaires ou économiques.



Jean Claude Peyronnet
Sénateur de la Haute Vienne
Rapporteur de l'Aide Publique au Développement

Africités

Du 4 au 8 décembre 2012 s'est tenu à Dakar le Sixième Sommet Africités, organisé par Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA) en partenariat avec la ville de Dakar, l'Association des maires du Sénégal et le gouvernement sénégalais.

Organisé tous les trois ans depuis 1998, les Sommets Africités constituent un espace d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les gouvernements locaux africains et avec les gouvernements locaux d'autres régions du monde, sur l'ensemble des thématiques de la gestion urbaine et de la décentralisation.

Avec pour thème central « Construire l'Afrique à partir de ses territoires : quels défis pour les collectivités locales ? », cette sixième édition a permis d'échanger notamment sur les problématiques d'urbanisation et d'accès aux services de base, de financement des investissements, de développement économique local et de gouvernance.

Une centaine de sessions a été organisée, à l'initiative de collectivités locales africaines et françaises, de bailleurs de fonds (dont l'Agence française de développement), du ministère des affaires étrangères français, d'entreprises, d'ONG et de chercheurs. Elles ont réuni plus de 5000 personnes, dont 2500 élus de 50 pays africains et 500 élus du reste du monde.

Ce sixième Sommet a été clôturé par un dialogue tripartite entre les maires, les ministres et les partenaires de coopération. Ce dialogue a mis en évidence l'importance d'un environnement national favorable à l'action des collectivités locales (mobilisation de ressources propres, transfert des compétences et des ressources, importance de la programmation stratégique, etc.) ; il a rappelé la place des collectivités locales dans le paysage de la coopération internationale : préparation de la conférence Habitat 3, Déclaration de Paris, mécanisme de coopération décentralisée etc. Il a enfin conclu sur la nécessité d'adopter une Charte Africaine de la gouvernance locale et d'instituer un Haut Conseil des autorités locales au sein de l'Union Africaine.

Faire vivre la diplomatie des territoires pour la solidarité à l'international

Que de chemin parcouru pour la coopération décentralisée depuis trente ans. Les collectivités territoriales sont désormais un pan essentiel de l'action de la France à l'international. 5 000 collectivités françaises, 10 000 collectivités étrangères dans 147 pays : des milliers d'élus font vivre cet élan pour la solidarité internationale aux côtés des associations et des citoyens. La capacité des collectivités territoriales à peser sur le développement n'est plus à démontrer. Les simples jumelages entre villes se sont peu à peu transformés en projets communs d'aide au développement entre collectivités locales de pays développés et de pays en développement, structurant le territoire. Avec le Ministre des affaires étrangères Laurent Fabius, j'ai souhaité réfléchir aux moyens d'améliorer encore le soutien de l'État aux actions des collectivités locales dans leurs actions en faveur du développement.

La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) qui s'est réunie fin janvier a été l'occasion de discuter de la consolidation de la coopération décentralisée. Le rapport remis par André Laignel a permis de faire des propositions concrètes.

Alors que le gouvernement s'engage dans le projet de loi de décentralisation, menée par Marylise Lebranchu, le moment politique est opportun pour dynamiser l'action extérieure des collectivités territoriales. Dans les prochains mois, nous renforcerons les réseaux régionaux multi acteurs, déjà actifs dans la moitié des régions, en valorisant leur action, et en faisant en sorte que de plus en plus de régions expriment le besoin et l'envie de lancer de tels réseaux. La CNCD, elle-même, sera consolidée afin d'en faire un espace de dialogue permanent entre l'État et les collectivités locales. Elle sera plus souple et plus informelle, et se réunira désormais deux fois par an. Enfin, de nouvelles

priorités thématiques pour le co-financement de l'État sont instaurées, comme le développement durable ou le genre. L'accent est également mis sur la mobilité des acteurs de la coopération décentralisée, à travers notamment un assouplissement des règles des visas.

Les élus et les instances de la coopération décentralisée ont par ailleurs été au cœur des Assises du Développement et de la Solidarité Internationale. Le chantier consacré aux partenariats entre les acteurs du développement a souligné le rôle essentiel des collectivités locales et de leur approche territoriale du développement.

Par leurs actions dans le domaine de l'urbanisation, de la lutte contre le changement climatique, de la mobilité durable, de la gestion des ressources en eau, nos collectivités locales apportent au Sud leurs compétences, leur expertise, et leur capacité à agir en faveur des biens publics mondiaux. Mais le rôle des collectivités territoriales s'avère également essentiel dans l'aide à la gouvernance et à la sortie de crise.

Mise en lumière avec la situation actuelle au Mali, l'action des collectivités se révèle un vecteur adapté pour faire en sorte que la reprise de l'aide publique au développement irrigue l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, je m'appuierai sur les collectivités et leurs réseaux, notamment à travers le groupe Pays-Mali de Cités Unies France, pour aider au redémarrage des services publics et de l'administration. Un grand événement de mobilisation réunira les collectivités françaises et leurs partenaires maliens en mars 2013. Ce sera l'occasion de renforcer les liens entre les partenaires, et de travailler ensemble pour le développement du Mali, pour un cadre de priorités partagées, afin de gagner la paix.

Pascal Canfin

Ministre délégué chargé du Développement



agenda

4 mars – Paris

Colloque : « Vers l'économie verte : travail et ressources naturelles pour un nouveau développement économique »

3 et 4 avril – Marseille

Troisième Forum des Autorités locales et régionales de la Méditerranée

9 et 10 avril – Bruxelles

3^{ème} Assises européennes de la Coopération décentralisée